

# LES ARTS DU CAMPUS 2019

## APPEL À PROJETS IDEXLYON

---

### PRÉSENTATION

- **Date de lancement de l'appel à projets** : 5 novembre 2018
- **Date limite de réception des candidatures** : 4 janvier 2019
- **Contexte** :

L'IDEXLYON est un projet phare qui, au-delà des sujets liés à la recherche, à la formation et à l'international, a pour ambition d'amplifier la dynamique de la vie étudiante et les actions en direction des étudiants.

L'Université de Lyon participe depuis 2018 à l'événement national : **les Journées des Arts et de la Culture dans l'Enseignement Supérieur (JACES)**.

L'objectif de cet événement d'envergure est de promouvoir la culture lorsqu'elle est créée par les étudiants et/ou lorsqu'elle s'installe dans les sites universitaires, et d'en faire profiter le plus grand nombre.

Pour répondre à cette ambition l'Université de Lyon lance via l'IDEXLYON la **deuxième édition de l'appel à projets (AAP) « Les Arts du Campus »** qui vise à valoriser les initiatives étudiantes et plus particulièrement les projets culturels et artistiques dans le champ de la vie étudiante du site Lyon Saint-Étienne.

- **Objectif** :

Présenter la contribution des étudiants au dynamisme et à la vie culturelle des campus et ainsi représenter la variété des engagements des étudiants dans le secteur artistique et leur possible complémentarité (concert, expositions, art numérique, lecture, spectacle vivant, projection, etc.). Les projets déposés dans le cadre des Journées des Arts et de la Culture pourront ainsi concourir à améliorer l'attractivité du site Lyon Saint-Étienne.

- **Critères d'éligibilité** :

- Les projets doivent être **portés par un étudiant ou un groupe d'étudiants** (en association ou non) d'un des établissements membres de la COMUE.
  - *Si le projet est retenu, il sera demandé de se constituer en association. Pour les projets individuels : merci de prendre contact au préalable par mail à [vie.etudiante@universite-lyon.fr](mailto:vie.etudiante@universite-lyon.fr)*
- **Une représentation doit se dérouler pendant les JACES 2019 soit les 2, 3 et/ou 4 avril 2019.**
- Les porteurs du projet doivent garantir un lieu de représentation ou d'exposition lors du dépôt du dossier ou en disposer lors des JACES 2019.
- Le dossier doit être complet avec un tableau budgétaire renseigné.

- **Critères facultatifs (particulièrement appréciés) :**
  - L'association aux ressources de la COMUE (Recherche, Formation, Services Culturels, Services Vie étudiantes, Collectivités...).
  - Une approche d'action nouvelle ou d'amplification de l'existant.
  - Des propositions de cofinancements, avec un ou plusieurs partenaires publics et/ou privés (établissements de l'UdL, collectivités territoriales, CROUS, entreprises...).
  - L'impact sur le rayonnement culturel de l'Université de Lyon : effervescence de l'offre culturelle et artistique sur les campus.
  - Une dimension environnementale, sociétale et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.
- **Critères d'exclusion :**
  - Le reversement de fonds à une autre association.
  - Les week-ends d'intégration, galas, soirées festives...
  - Les projets présentant un caractère prosélyte, dans les domaines politique ou religieux.
  - La formation des membres des associations, les projets de filière, le CEVPU.

## MODALITÉS DU SOUTIEN

- **Type de soutien :**
    - **Accompagnement :** Prix coup de projecteur
      - Objectif : accompagner les lauréats de l'AAP, les programmer dans des lieux culturels et d'encourager la professionnalisation des initiatives, en les faisant accompagner par des structures culturelles (salles de spectacles, coopératives, etc.).
      - Trois prix sont proposés pour cette première année : théâtre, musique, exposition.
      - 1 prix = un dispositif d'accompagnement complet :
        - *Représentation et programmation dans un lieu emblématique de Lyon et/ou Saint-Étienne ;*
        - *Accompagnement technique, administratif et artistique ;*
        - *Bénéficier d'une aide à la diffusion dans le cadre des JACES ;*
        - *Consolider votre projet.*
    - **Financier :** maximum 2000 euros par projet et/ou 50 % maximum du coût total du projet. Cette aide vient en supplément du prix « coup de projecteur » le cas échéant. Une enveloppe de 25 000€ est attribuée à ce fonds de soutien pour la session 2019
- Exemples de dépenses relatives au projet susceptible de faire l'objet de financement :
- Déplacement, frais d'hébergement, petits équipements spécifiques au projet, frais de communication, rémunération d'intervenants, SACEM...
  - Le fonds IDEXLYON ne financera pas les dépenses courantes de l'association.
  - Le montant de l'aide attribuée sera en fonction de l'intérêt des projets évalués par le jury et de leur coût.

- Le versement de l'aide financière s'effectue en deux tranches (70% à la signature et 30% au bilan).

Certains projets qui n'auront pas été retenus pour une aide financière pourront bénéficier d'une aide en matière de communication (programme des JACES 2018, site web).

- **Engagement des lauréats / bilan**

- Les porteurs de projet pour lesquels un financement sera octroyé s'engagent à :
  - Présenter le bilan moral et financier global du projet dans les deux mois suivant la réalisation du projet.
  - Mettre à disposition toutes les factures relatives au projet.
  - Indiquer la mention IDEXLYON et le logo de l'Université de Lyon sur tous les supports de communication produits lors du projet.
  - Participer à différents événements promotionnels du projet IDEXLYON si la demande leur en est faite.

- **Modalité calendaire et de sélection :**

- Workshop le **19 novembre** présentation de projets & échanges sur l'AAP pour aider à la soumission de projet
- Clôture le **4 janvier 2019**
- Comité de sélection début **janvier 2019**
  - Le comité de sélection des projets réunit plusieurs acteurs (Université de Lyon, Métropoles, Crous, Experts culturel...) pour étudier l'ensemble des candidatures.
  - Parmi les lauréats, 3 seront sélectionnés au titre du prix « coup de projecteur ».
  - Ces derniers seront invités à venir présenter leur projet à un jury professionnel issu des structures culturelles partenaires.

## MODALITÉS DE CANDIDATURE

- Les candidatures sont à instruire et les dossiers de candidature à déposer **au plus tard le 4 janvier 2019**, uniquement par voie dématérialisée sur la plateforme NUXEO de l'Université de Lyon (renseigner les différents champs proposés et ajouter les « documents associés » obligatoires), accessible via le lien : <https://bit.ly/2PddISA>
- Aucune candidature envoyée en format papier par voie postale ne sera acceptée.
- Les questions relatives à cet appel à projets sont à transmettre au **Service Vie Etudiante de l'Université de Lyon** via l'adresse [vie.etudiante@universite-lyon.fr](mailto:vie.etudiante@universite-lyon.fr)

**Pour plus d'information sur le projet IDEXLYON :**

**[www.idexlyon.universite-lyon.fr](http://www.idexlyon.universite-lyon.fr)**